

Image not found or type unknown



## droit du pacs retraite capital décès

Par **babaut**, le **02/03/2009** à **17:19**

bonjour, je suis divorcée depuis une dizaine d'années, et j'envisage de conclure un pacs. De cette première union j'ai eu 2 enfants. Mpn compagnon n'a jamais été marié mais il a un enfant. Quels sont mes droits en cas du décès de mon compagnon, retraite, capital décès ..... Aurai-je le droit en cas de décès de mon premier mari à une pension de reversion. Merci de bien vouloir répondre à toutes ces questions. J'oubliais nous ne sommes pas propriétaires, mais locataires.